Evaluation des Services Ecosystémiques du Parc National de la Lomami

Note pour décideurs

« La capitalisation des pratiques et savoirs locaux contribuant à la conservation de la biodiversité »

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

PARC NATIONAL DE LA LOMAMI
ICCN - RDC
P N L

Ministère de l'Environnement et Développement Durable

ICCN
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

Mentions légales
En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral à réaliser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable.
Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Consultant, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la GIZ.

Publié par
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF)
11, Av. des Cocotiers, Gombe
Kinshasa/ RD Congo
Tél : +243 (0) 992902624 / +243 (0) 818591632
Email : bgf.rdc@giz.de
Internet : www.giz.de

Partenaires congolais:
Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)
Parc National de Lomami (PNL)

Responsables
+ Gaby Munduku, Responsable du Champ d'Action Conditions Cadres
+ Arcel Bamba, Conseiller Technique Biodiversité

Composante
Aires Protégées

Contributeurs
Arcel Bamba, Conseiller Technique Biodiversité
Tony Kaseke, Conseiller technique
Nkulu Kalala, Chef de site ICCN-PNL
Chantal Shalukoma, Chef de site honoraire ICCN-PNL
Gerard Imani, Consultant en charge de l'étude
Gaby Kitengie, Expert du DTS-ICCN

Photo de Couverture

Lieu et date de l'Intervention
Kindu, Février – Mai 2020

Bureau et date de publication
BGF/GIZ Kindu, Octobre 2021

Contexte de l'Evaluation des Services Ecosystémiques

Les services écosystémiques (SE), définis autrement par Diaz et al., 2018, comme une contribution de la nature aux peuples, sont les biens, les services, les bienfaits ou les bénéfices que les humains tirent du fonctionnement normal des écosystèmes (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

Les écosystèmes naturels sont à la base de quatre Objectifs de Développement Durable en lien avec la biosphère. Ces derniers constituent le socle du bien-être social et du développement économique de l'échelle locale à l'échelle internationale.
La CDB avait élaboré son plan stratégique déclinant 20 objectifs dit 'Objectifs d'Aichi' que chaque pays était tenu de contribuer à leur réalisation en vue de la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale. Le 18e objectif stipule : *D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.*

Dans son adresse au sommet des Nations Unies sur la biodiversité en septembre 2020, le Président de la République Démocratique du Congo SE Félix Antoine Tshisekedi, a présenté l'approche de la RDC axée sur la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes.

La stratégie nationale de conservation de la biodiversité, portée et mise en œuvre par l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) ; comporte neuf axes stratégiques en vue de la conservation de la biodiversité. L'intégration des savoirs locaux dans la conservation des écosystèmes et leur biodiversité est assurée dans le cadre du partage équitable des avantages liés à l'utilisation des ressources biologiques conservées dans les aires protégées (APA).

Il est relevé dans la SNCB qu'il n'existe pas une véritable culture effective de l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles tant au niveau local que national alors que la disparition des savoirs traditionnels des communautés riveraines des aires protégées figurerait parmi les contraintes socio culturelles mentionnées à l'échelle nationale indiquant le déficit de prise de conscience réelle de différents enjeux environnementaux.
La mise en œuvre de la SNCB est appuyée par différents partenaires techniques et financiers parmi lesquels la coopération allemande à travers la GIZ. Toutefois, il apparait une faible connaissance et valorisation des avantages que fournissent les Aires Protégées aux communautés. Au regard des enjeux actuels, des scientifiques ont réalisé une étude pilote visant à illustrer les potentialités et l'importance des services écosystémiques fournis par le Parc National de la Lomami aux niveaux local, national et international en vue de la mobilisation des financements conséquents et durables, nécessaires à la conservation des aires protégées en RDC.

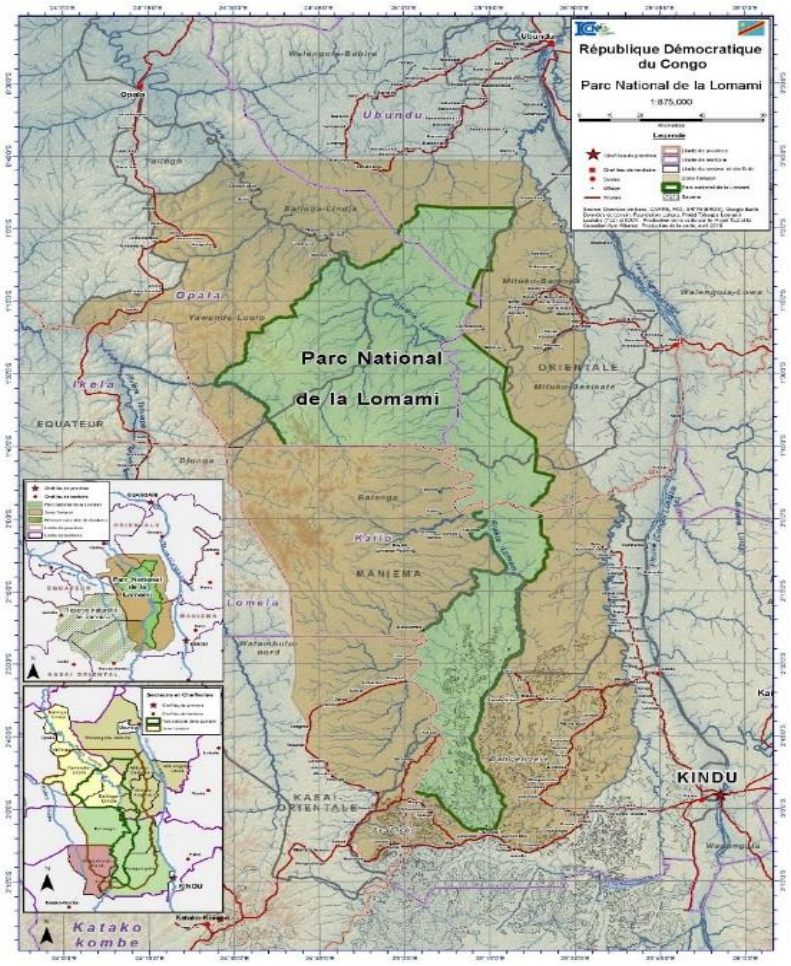
Présentation du PNL

Le Parc National de la Lomami (PNL) est le récent parc national de la République Démocratique du Congo, créé par le Décret N°16/024 du 19 juillet 2016 à l'issu d'une approche de consultation , d'implication et de participation des populations riveraines, pour assurer la protection de plusieurs espèces floristiques et fauniques, en particulier certaines espèces endémiques menacées de disparition. Parmi ces espèces, on a l'Eléphant de forêt, le Paon Congolais, l'Okapi, des primates parmi lesquels le Bonobo, le chimpanzé et le Lesula (*Cercopithecus lomamiensis*) une espèce récemment découverte et inféodée aux forêts situées entre les bassins de la Tshuapa et de la Lomami.

Hormis les valeurs indiquées dans le texte de création, le PNL héberge une diversité d'espèces fauniques parmi lesquelles de grands mammifères (Buffles, Antilopes, Pangolins, Porc-et-pics, …), des reptiles (Crocodiliens, Tortues, Serpents et Lézards, …), des oiseaux (Marabouts Pêcheurs, Perroquets gris, Perroquets vert, Pigeons vert, Cailles sauvages, …), des poissons, des batraciens et des insectes.

Il est localisé à cheval sur les territoires d'Opala et d'Ubundu dans la province de la Tshopo et le territoire de Kailo dans la province du Maniema. Il s'étend sur 8.874 km² (887.400 ha) de forêts humides tropicales de la cuvette centrale (de basse altitude), entrecoupées de savanes dans la partie sud et des collines à l'ouest.

Au-delà de sa zone de protection intégrale, le PNL est parmi les rares parcs de la RDC à disposer d'une zone tampon (ZT) d'environ 21.017 km² qui est prise en compte dans le décret de création. Cette zone est habitée, riche en espèces fauniques et floristiques auxquelles la population a droit d'accès et d'usage dans une approche de durabilité.



Les principales menaces/pression, auxquelles le parc fait face, sont le braconnage traduit par la chasse pour la viande de brousse et le commerce des trophées, la pêche illicite avec usage des produits ichtyotoxiques conduisant à la pollution des cours d'eaux et la présence des groupes armés dans certains secteurs du Parc.

Les défis de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques du PNL sont relatifs à :

- L'insuffisance des recherches pouvant permettre la connaissance étendue de la biodiversité et des services écosystémiques fournis par le PNL,
- Le déficit des documents stratégiques de gestion (stratégie de gestion de la zone tampon et l'absence du Plan d'aménagement et de gestion du parc) réduit l'efficacité des actions ;
- L'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières pour la bonne réalisation des activités ;
- L'insécurité due à la présence des groupes armés qui limite l'accès à certains secteurs et entraine le déplacement des populations ;
- La dépendance des populations riveraines aux ressources forestières qui ; face aux restrictions légales d'accès, exige à penser aux activités alternatives pour soutenir leur survie.
- Le déficit de sensibilisation et d'application de la loi en vue du respect du calendrier de chasse

Messages clés

Message 1 : Les savoirs autochtones et locaux sont au cœur de la conservation de la biodiversité et sous-tendent la façon dont les communautés bénéficient de la nature.

a. Plusieurs sites et valeurs pour des pratiques spirituelles et traditionnelles aux populations se retrouvent dans le Parc et sa Zone Tampon.

Le PNL et sa ZT offrent des sites pour la réalisation de 21 pratiques différentes avec une importance variée.

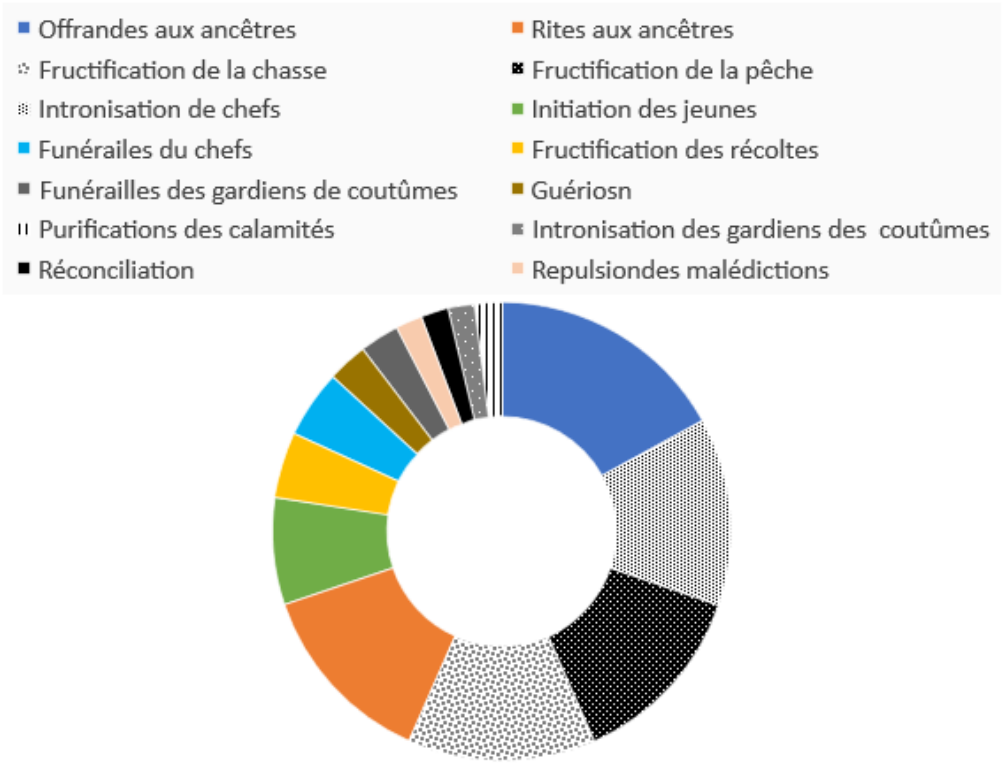


Figure 1: Les différentes pratiques spirituelles traditionnelles

L'identification de plusieurs pratiques spirituelles impliquant les écosystèmes détermine l'attachement des communautés à leurs forêts. Or, l'accès à ces sites est réduite à quelques personnes autorisées. La restriction d'accès à ces sites contribue à la protection de ces sites et leur biodiversité ;

b. La forêt constitue le lieu privilégié des pratiques traditionnelles et culturelles

Les pratiques se déroulant exclusivement en forêt sont entre autres : les cérémonies de malédiction des étrangers ayants violé les règles coutumières, la cérémonie de pacte d'alliance entre familles, l'initiation des jeunes, les offrandes aux ancêtres, les rites de fructification des récoltes, les rites de purification pour les calamités, les sacrifices pour la fécondité de la femme, les sacrifices pour la fructification de la chasse, les rites de guérison des blessures graves, les sacrifices pour la fructification de la pêche et les sacrifices pour les problèmes du village.

Pratiques spirituelles	Lieu de déroulement des pratiques	
	Forêt	Village
Célébration de la pleine lune	-	x
Cérémonie de malédiction des étrangers ayants violé les règles coutumières	x	-
Cérémonie de pacte d'alliance entre famille	x	-
Cérémonie de réconciliation	x	x
Cérémonies funéraires des gardiens de coutume	x	x
Cérémonies funéraires des chefs	x	x
Initiation des jeunes	x	-
Offrande aux ancêtres	x	-
Rites d'autorisation d'accès des étrangers à la forêt	x	x
Rites de fructification des récoltes	x	-
Rites de guérison	x	x
Rites de guérison des blessures graves	x	-
Rites de purification	x	x
Rites de purification pour les calamités	x	-
Rites de répulsion des malédictions	-	x
Rites d'intronisation des chefs	x	x
Rites d'intronisation des gardiens de coutume	x	x
Sacrifices pour la fécondité de la femme	x	-
Sacrifices pour la fructification de la chasse	x	-
Sacrifices pour la fructification de la pêche	x	-
Sacrifices pour les problèmes du village	x	-

c. Les pratiques de guérison se passent dans le Parc et la zone tampon

Le PNL et sa ZT offrent aux communautés 6 types différents de sites de guérisons. Il s'agit des autels en forêt pour la réalisation des rituels (Lilo Loputru), des étangs piscicoles traditionnels (Dunga), de la source de certaines rivières particulières (Ondo, Basele, Kopele, Eliwa Konga) des arbres sacrés (Wete, Limbalu, etc.), de site dit Likanda et des marais sacrés.

En effet, le choix des sites de guérisons est dicté par le lien avec les ancêtres et se transmet d'un guérisseur à un autre et d'une génération à une autre. C'est ce qui rend difficile leur substitution. Très peu de personnes accèdent à ces sites de guérison, les catégories de personnes qui s'y rendent sont les guérisseurs, les malades et les gardiens de coutume.

d. Le PNL constitue un réservoir des produits indispensables à la réalisation des rites et pratiques culturels et cela crée la conservation identitaire

La nature offre aux communautés plusieurs matériaux et outils pour les cérémonies culturelles. Il s'agit des dents, des griffes, de la peau de léopard (*Panthera pardus*), de renard (*Vulpes vulpes* et *Canis adustus*), de chat doré (*Felis aurata*), de Bongo (*Tragelaphus euryceus*) ; de la queue et des cornes de la queue de buffle (*Syncerus cafer*), d'antilopes (*Cephalophus monticola*) ; des plumes d'aigles, de perroquet (*Psittacus erithacus*) et de calao (*Buceros tricomis*) ; de branches d' un arbre sacré (Okolonga) pour la canne du chef (bâton de commandement), du raphia, d'écorces de *Milecia excelsa (*Mufula), de craie et de bracelet en étain

Plusieurs produits utilisés sont issus d'espèces protégées ou conservées par les normes internationales et les coutumes locales. La conservation des ressources s'identifie dans l'être des populations riveraines.

e. La majorité de personnes sont attachées aux croyances du milieu

En effet, la quasi-totalité des personnes consultées (jeunes inclus) lors de l'évaluation des services écosystémiques du PNL adhèrent aux pratiques spirituelles et aux rites culturels et rites de guérisons.

Trois instances communautaires servent à la transmission du savoir culturel à savoir: les gardiens de coutume, la famille et le village (par le biais des sages) qui la réalisent à travers les discussions sous la paillote, les dialogues d'échange en famille et l'initiation en forêt.

Message 2. La culture locale établit certaines espèces animales comme tabou pour assurer leur protection.

Ci-dessous, la liste d'espèces animales considérées comme 'tabou' dans la culture Bangengele et Balanga. Ce statut n'autorise pas à un natif de les tuer, de les toucher à moins que ce soit dans une optique de les sauver.

Tableau 1. Espèces jouissant du statut de 'Tabou' chez les Bangengele et les Balanga ainsi que le statut international reconnu à ces espèces (Liste rouge de UICN)

Noms français	Noms Scientifiques	Noms Vernaculaires	Statut de conservation
Eléphant de forêt	*Loxodonta africana cyclotis*	Njoovu (Tembo)	VU
Tortue de Bell	*Kinixys belliana*	Tortue	VU
Hippopotame	*Hippopotamus amphibius*	Kiboko	VU
Chat doré africain	*Caracal aurata*	Lohaka	VU
Léopard	*Panthera pardus*	Chuyi	VU
Lion	*Panthera leo*	Simba	VU
Pangolin à petites écailles	*Phataginus tricuspis*	Kaka (Mangana)	EN
Pangolin géant	*Smutsia gigantea*	Likaka (Nkaka, Kabanga)	EN
Bonobo	*Pan paniscus*	Sokomutu	EN
Bongo	*Tragelaphus eurycerus*	Kenge	NT
Python	*Python sebae*	Satu	LC
Oryctérope du Cap ou cochon	*Orycteropus afer*	Penge (Tumba)	LC
Colobes	*Colobus angolensis*	Tombolo	LC
Céphalophe de Peter	*Cephalophus callipygus*	Pongo	LC
Chacal à flancs rayés	*Canis adustus*	Molende	LC
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	Pongonyoli	LC
Antilope d'eau	*Tragelaphus spekii*	Tundu	LC

Message 3. Des règles traditionnelles préétablies contribuent à la protection de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes du PNL

Des règles traditionnelles appliquées dans les communautés des Bangengele et des Balanga, riveraines du parc National de la Lomami se rapportent à :

a. Gestion durable de forêts :

- *Interdiction aux étrangers d'accéder à la forêt sans autorisation ;*
- *Interdiction de bruler la savane sans autorisation du chef ;*
- *Etablissement d'un calendrier de chasse Interdisant la chasse de février à avril ;*
- *Interdiction d'accès aux sites sacrés aux personnes non habilités.*

b. Régulation de la chasse et protection d'espèces animales

- *Interdiction de chasser la nuit ;*
- *Autorisation requise du chef pour chasser l'éléphant, le léopard, l'Oryctérope (Tumba), le Bongo (Kenge), le Buffle (Mboko), le sitatunga (Pongo), le pangolin géant (Kaka) ;*
- *Interdiction de tuer la civette, le Boa, le chat doré, le crocodile, l'hyène, le paon congolais.*

c. Gestion de la pêche

- *Interdiction d'utiliser les produits toxiques pour la pêche et de tuer les poissons à l'aide de la machette ;*
- *Interdiction aux femmes de pêcher pendant la période de menstruation (règle).*

d. Gestion de l'agriculture

- *Interdiction de couper les arbres fruitiers sans autorisation des gardiens de coutume ;*
- *Interdiction de cultiver sur les sites sacrés.*

Les attentes pour la valorisation et l'intégration des savoirs traditionnels dans la gestion des aires protégées

a. Assurer l'intégration des savoirs locaux détenus par les communautés en lien avec la conservation de la biodiversité et les écosystèmes dans la gestion des aires protégées.

Considérant que la gestion des aires protégées se fait sur base des principes, des normes et des standards mais aussi par l'applications des lois et règlements élaborés à différents niveaux ; national, provincial et local ; les règles coutumières constituent la première législation qui est déjà élaborée au niveau de la communauté et qui se vit déjà en famille. Ainsi, tant qu'elles sont en adéquation avec les lois en vigueur ; elles doivent être appuyées car elles constituent un élément identitaire auquel tout membre de la communauté se reconnait se sent responsable de son application au sein de la communauté. Elles constituent aussi la contribution de la communauté aux efforts de conservation de la biodiversité.

b. Réaliser les actions en faveur des communautés sur base de leurs us et coutumes

Des structures de gouvernance forestière sont établies et reconnues par les riverains et méritent d'être mises à profit dans la démarche de conservation de la biodiversité et des écosystèmes du parc. Le chef coutumier, les gardiens de coutume,… sont des instances qui ont un rôle majeur dans la bonne gestion des ressources naturelles du milieu. Les interactions avec les communautés peuvent aussi se réaliser via les réunions sous paillotte, et parfois même 'l'initiation' comme un processus d'apprentissage dans le milieu naturel approprié : la forêt elle-même.

c. Appuyer la valorisation et la pérennisation des savoirs locaux ayant trait à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes

Si non répertoriées, non vulgarisées et non transmises à la génération future, les savoirs locaux telle que les règles traditionnelles vont disparaitre et laisser place aux règles écrites parfois non adaptées ou incompatibles avec les us et coutumes du milieu.
Parmi les approches et les outils de sensibilisation des communautés à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes devraient se trouver aussi ceux en lien avec les règles traditionnellement appliquées dans le milieu en vue de cet objectif.

d. Assurer la prise en compte des droits d'accès et d'usage accordés aux communautés riveraines

Plusieurs outils et matériaux utiles à la pratique de la coutume proviennent de la biodiversité du milieu, parmi elle des espèces dont le statut national et international n'admet pas l'exploitation. Mais tant que la conviction des riverains est que à travers un des trophées tirés de ces espèces, un état de bien-être sera atteint ; il reste aux gestionnaires des Aires Protégées de réaliser une analyse participative de la possibilité d'encadrer l'accès aux sites sacrés et l'usage de certains spécimens de faune en vue de la pratique culturelle pour le bien être des communautés.

Conclusion

La création du Parc National de la Lomami a été justifiée par l'existence des valeurs naturelles exceptionnelles qui nécessitent une conservation. L'étude sur les services écosystémiques a montré que cet espace fournit plusieurs services écosystémiques d'approvisionnement (viande de brousse, produits forestiers non ligneux, eau douce, plantes médicinales). Elle a aussi démontré le rôle des savoirs locaux dans la gestion de cette forêt qui hier était gérée par les communautés.

Les communautés ont assuré le maintien des valeurs biologiques exceptionnelles du parc, et l'ont fait à travers leur système de valeurs, de règles établies et observées par tous et des structures de gouvernance qui comprenait : les chefs de village, les gardiens de coutume et les chefs de famille. La législation coutumière qui était vulgarisée et appliquées (opposable) à l'égard de toute la communauté et des canaux de dialogue et d'échange pour la vulgarisation et la transmission de ces savoirs d'une génération à une autre.

Si ce système avait montré ses preuves en assurant l'intégrité des écosystèmes avant leur consécration en parc National ; il s'avère utile que les gestionnaires attachés à cette aire protégée de considérer la portée des savoirs traditionnels locaux et le rôle des acteurs de gouvernance traditionnelle et en assurer leur valorisation dans la gestion du parc.

Que les messages présentés dans cette synthèse aident les gestionnaires et les communautés locales à travailler ensemble pour garantir non seulement la gestion participative des aires protégées mais surtout une valorisation des savoirs autochtones et locaux dans cette gestion.

Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

11, Av. des Cocotiers, Gombe
Kinshasa/ RD Congo
Tél : +243 (0) 992902624
+243 (0) 818591632
Email : bgf.rdc@giz.de